

Conditions générales de vente

Le spectateur de la représentation reconnaît les conditions générales ci-après comme principe de base de la visite de la représentation :

1 Contrat relatif à la représentation

En réservant le billet, le spectateur conclut un contrat avec la EHC Biel Sport AG (EHCB) pour la prestation stipulée sur le billet. Ce contrat est défini par le règlement suivant:

- 1.1 L'acheteur du billet achète le droit à des prestations et une entrée pour assister à une représentation conformément à la confirmation de commande ou au ticket imprimé en sa possession. Le droit d'assister à la représentation est toutefois conditionné par le respect par le détenteur du billet des conditions d'entrée et de limite d'âge relatives à la représentation.
- 1.2 Les billets print@home et les billets électroniques sont vérifiés à l'entrée électroniquement. Si le code barres du billet ne peut pas être lu par le lecteur de codes barres et si le numéro du code barres n'est pas lisible, l'entrée à la représentation sera refusée et le détenteur du billet ne pourra pas faire valoir de prétention. Si le spectateur se voit refuser l'entrée pour ce motif, il ne pourra faire valoir aucune prétention à remboursement. La première personne à se présenter en possession d'un billet Print@home ou électronique aura accès à l'entrée à la manifestation, ensuite le billet est bloqué pour empêcher toute utilisation multiple. Seuls les billets achetés via la distribution officielle sont valables. Il est interdit d'imprimer les billets Print@home en plusieurs exemplaires. Toute copie ou reproduction de billets est interdite. Les billets ne doivent pas être salis ni endommagés.
- 1.3 Pendant le spectacle, tout enregistrement de bandes son ou d'images est strictement interdit sans autorisation préalable de EHCB.
- 1.4 Les objets dont l'utilisation ou le port seraient susceptibles de blesser autrui sont également interdits.
- 1.5 Le spectateur s'engage à respecter strictement, pendant et après le spectacle, toutes les consignes de sécurité et d'organisation ainsi que toutes les instructions s'y rapportant, qui lui auront été communiquées par EHCB ou par un prestataire, par écrit ou oralement.
- 1.6 En cas de non respect des conditions d'entrée en particulier concernant la limite d'âge ou en cas de non respect par le spectateur des consignes de sécurité et d'organisation ainsi que toutes les instructions s'y rapportant qui lui auront été communiquées par EHCB ou par un prestataire, EHCB se réserve le droit A) d'interdire l'entrée à la représentation au détenteur du billet sans que celui-ci en puisse prétendre à un dédommagement quelconque ou B) d'exclure le spectateur de la manifestation sans que celui-ci en puisse prétendre à un dédommagement.
- 1.7 L'acheteur du billet est averti qu'il n'existe pas de droit d'annulation une fois l'achat du billet effectué, hormis dans le cadre du point n° 3 ci-après. Les billets de spectacle ne sont par conséquent ni repris ni échangés. Il en va de même lorsque la date ou le lieu du spectacle sont modifiés pour quelque raison que soit. Le billet reste valide et donne accès à son détenteur à assister à la représentation à la nouvelle date, au nouveau lieu etc.
- 1.8 Si une rencontre est interrompue (en raison de panne de lumière, de brouillard, etc.) et qu'elle doit être reportée à une date ultérieure, le billet d'entrée acheté garde sa validité pour le match de remplacement. Il n'est pas possible de faire valoir des demandes de dommages et intérêt allant au-delà. Dans le cas où le match à rejouer doit se dérouler à huis clos (par ex. à la suite d'une décision rendue lors de hooliganisme), les billets d'entrée perdent leur validité et aucun demande de dommage et intérêt ne peut être déposée.
- 1.9 L'acheteur du billet est informé et accepte que Ticketcorner encaisse à son nom le paiement de la réservation du billet et dispose du paiement perçu conformément à la procuration d'encaissement signée par EHCB.
- 1.10 Si les présentes conditions générales de vente ne comportent pas de clauses divergentes, les dispositions du droit des obligations suisse prévaut.

2 Annulation de la représentation

En cas d'annulation définitive d'une représentation, l'acheteur du billet peut prétendre à un remboursement du prix du billet officiel par EHCB. Les frais de réservation en sus payés par l'acheteur ne sont en revanche pas remboursés. Toutes les demandes de remboursement faisant suite à l'annulation d'une représentation devront être adressées directement à EHCB, et à elle seule. Il ne saurait y avoir de prétention à remboursement de la part de l'acheteur du billet vis-à-vis de Ticketcorner ou des autres points de vente officiels. Toute prétention à un remboursement expire 30 jours après la date officielle prévue du spectacle.

3 Exclusion de responsabilité pour l'exactitude des informations concernant la représentation

En cas d'erreurs de transmission ou de dysfonctionnements techniques dus au système de distribution des billets ou en cas d'interventions illégales de tiers, EHCB, Ticketcorner AG et les points de ventes officiels rejettent toute responsabilité quant à l'exactitude et la complétude des informations relatives aux représentations figurant sur le system informatique de billetterie. L'acheteur du billet dispose toutefois d'un droit d'annulation si la réservation du billet a été effectuée sur la base d'informations erronées stipulées sur le system informatique de billetterie et si les informations relatives à la représentation (date, prix, lieu) doivent être modifiées ultérieurement par Ticketcorner ou EHCB. Le droit d'annulation peut être exercé 7 jours au plus tard avant la date officielle de la représentation (la date du cachet de la poste de la demande d'annulation écrite faisant foi). Si l'acheteur fait usage de son droit d'annulation, il peut exiger le remboursement du prix de billet conformément à ce qui est stipulé sous le point n° 2. Les frais de réservation versés ne sont en revanche pas remboursés.

4 Juridiction compétente

L'acheteur du billet accepte que la seule juridiction compétente en matière de litige juridique soit le tribunal de Bienne.

EHC Biel Sport AG
Rue de la Gare 17
Case postale
CH-2501 Bienne
Tel.: +41 (0)32 328 37 37
Fax.: +41 (0)32 328 37 30
www.ehcb.ch
Email : hotline@ehcb.ch

Distribution des billets:
Ticketcorner